

QUESTIONNAIRE

Réponse de Christian Progin

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

Clairement OUI. Peu importe le modèle familiale et les aspirations des uns et des autres à élever des enfants. C'est le mouvement même de la vie humaine et le premier groupe social.

Les modes de fonctionnement familiaux sont de plus en plus complexes et demandent des réponses souples et adaptées en lien avec les exigences toujours plus stressante de notre société. Pour l'instant, j'ai l'impression qu'on colmate les brèches d'un système certes conséquent mais néanmoins rigide et insuffisant.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Pour tous, des crèches et autres systèmes de garde et d'animation en suffisance et avec des accès et des tranches horaires plus souples.

Revoir les horaires scolaires pour qu'ils correspondent à la vie active (par exemple congé les vendredis de pont comme l'Ascension)

Pour les personnes avec des emplois à bas revenu dont le travail est une nécessité, une protection professionnelle toute particulière pour leur permettre de concilier au mieux leur vie professionnelle et privée. Par exemple : face à des propositions d'horaires particuliers (soir, nuit, week-end, jour férié) il ne faut pas décider pour ces gens. La bonne solution c'est à eux de la définir. En revanche, il faut mettre en place des mesures qui permettent que ces personnes puissent choisir sans crainte pour leur emploi, peut-être même en leur donnant une certaine priorité vis-à-vis des personnes sans charge familiale.

Pour les personnes pour qui le travail est un choix et un développement personnel, il y a lieu de mettre en place des garanties pour qu'elles puissent exercer leur métier à un rythme adapté et bénéficier des facilités en lien avec leurs obligations familiales, sans discrimination de sexe.

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

Je ne suis pas à jour, sur ces thèmes précis. Lorsque j'étais concernés, pour ma situation, la difficulté était en lien avec les limites qui font qu'à un moment donné, on gagne juste trop pour pouvoir avoir accès aux aides. Du coup, on vit moins bien. Ça a été le cas lorsque ma femme a repris un travail. Notre pouvoir d'achat a diminué.

Pour le logement, là aussi il y avait des rigidités. Le revenu brut était déterminant et il n'était pas en corrélation avec le revenu net. Idem pour les assurances.

Un autre aspect est que la personne n'est pas clairement informée de ses droits et que pour certaines prestations, les personnes doivent en faire la demande. Du coup, certaines personnes passent à côté d'aides auxquelles elles auraient droit et dont elles auraient besoin.

- b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

Un regroupement des informations et un soutien (guichet unique pour les familles) facile d'accès, y compris pour des questions pouvant toucher le pénal, le médical, etc.

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

- a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Pouvoir analyser et trouver des solutions axées sur la famille. Coordonnées leurs applications avec les autres départements et institutions.

- b) Quels en seraient les désavantages ?

Une complexification supplémentaire pour l'état et un risque « d'usine à gaz ». Ce pourrait aussi, pour les pouvoirs politiques, être une manière de se dédouaner en disant qu'on a fait le nécessaire en créant ce Secrétariat et derrière ne pas donner les moyens nécessaires.

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

- a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Offrir une vision la plus complète possible de la situation et de son évolution. Définir les besoins.

- b) Quels en seraient les désavantages ?

Que ce ne soit pas suivi de mesures concrètes et adaptées aux réels besoins des familles par manque de pouvoir décisionnel.

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

- a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

L'accès à la formation, y compris pour les illégaux.

Les crèches, les services sociaux et autres encadrements y compris l'aide (insuffisante) aux associations sociales, sportives et culturelles.

- b) Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?

Je pense que le bénévolat devient de plus en plus difficile et en même temps nécessaire à notre société. Il mérite un soutien financier et logistique particulier avec un minimum d'entraves administratives.

En l'état, je ne propose pas d'autres solutions. J'ai une sensibilité vis-à-vis de cette thématique mais pas une connaissance approfondie des dossiers.